Charte d'engagement des candidat·es investi·es par la France insoumise

Chaque échéance électorale a ses spécificités. Cependant, chaque candidat·e s'engage à respecter la présente charte. En cas de non respect, la France insoumise, par l'intermédiaire du Comité électoral, seul comité du mouvement habilité à investir et désinvestir les candidat·es, se réserve le droit de retirer l'investiture du ou de la candidat·e et de saisir, le cas échéant, le Comité de respect des principes de la France insoumise.

Les candidat·es investi·es par la France insoumise s'engagent à :

- Faire campagne sur les bases programmatiques définies par la France insoumise et à les mettre en œuvre en cas d'élection.
- En cas d'élection, à représenter la France insoumise durant leur mandat et à défendre les orientations politiques, programmatiques et stratégiques de la France insoumise.
- Siéger au sein des groupes insoumis dans les assemblées dont ils et elles sont membres.
- Participer activement aux réunions desdits groupes et à respecter leurs règlements.
- Respecter la discipline de vote lorsqu'une décision collective a été prise conformément au programme soutenu par la France insoumise et assurer ainsi la cohésion de groupe qui permet de renforcer la parole de notre mouvement.
- Adhérer au Réseau des élu·es insoumis·es et citoyen·nes (REIC) ainsi qu'à l'association départementale des élu·es insoumis·es et citoyen·nes et se former tout au long du mandat.
- Reverser à l'Association de financement de la France insoumise (AFLFI) une cotisation d'élu·e mensuelle équivalente à 10% du montant brut de l'indemnité de base de l'élu·e, 12,5% pour les député·es, eurodéputé·es et sénateur·rices, afin de contribuer au financement des campagnes du mouvement et aux actions militantes. Cette cotisation fera office d'adhésion au REIC. Pour les élu·es ne bénéficiant pas d'indemnisation de mandat, une cotisation de 20 euros par an sera demandée.
- Intégrer dans son compte de campagne et régler les dépenses prises en charge par la France insoumise dans le cadre de sa campagne nationale.
- Utiliser le matériel national défini par le mouvement pour la propagande officielle (R39).
- Parrainer et soutenir le ou la candidat·e soutenu·e par la France insoumise lors des élections présidentielles.

Les candidat·es s'engagent à avoir un comportement exemplaire et pour cela à :

- Respecter les principes, les textes, les valeurs, les chartes, les orientations et les décisions de la France insoumise.
- Respecter les procédures d'investiture de notre mouvement.
- Rejeter tous les propos et comportements donnant lieu à du harcèlement ou violences sexistes, racistes, antisémites, islamophobes, négrophobes, LGBTIphobes et toutes formes de discriminations.
- Défendre les valeurs féministes et combattre les violences sexistes et sexuelles partout où elles se trouvent.
- Suivre les formations de sensibilisation qui seront proposées : notamment en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou contre toute forme de discrimination.
- Prendre acte que le signalement de tout fait de violences sexistes et sexuelles, racisme, LGBTIphobie et discriminations sera traité par les instances dédiées.
- S'engager à la transparence et à respecter leur devoir d'alerte : porter à la connaissance du Comité électoral toute accusation publique ou condamnation - antérieure, concomitante ou successive au processus d'investiture - pour des faits contraires aux valeurs et principes de la France insoumise tels qu'énoncés dans les principes de la France insoumise.

Les candidat·es peuvent se référer au Comité électoral à tout moment pour faire état de faits ou accusations portées à leur connaissance. Le non-respect de ces obligations peut donner lieu à la perte de l'investiture.

Si vous souhaitez être contacté·e par le Comité électoral pour une alerte vous concernant, envoyez un mail à comite-electoral@lafranceinsoumise.fr.